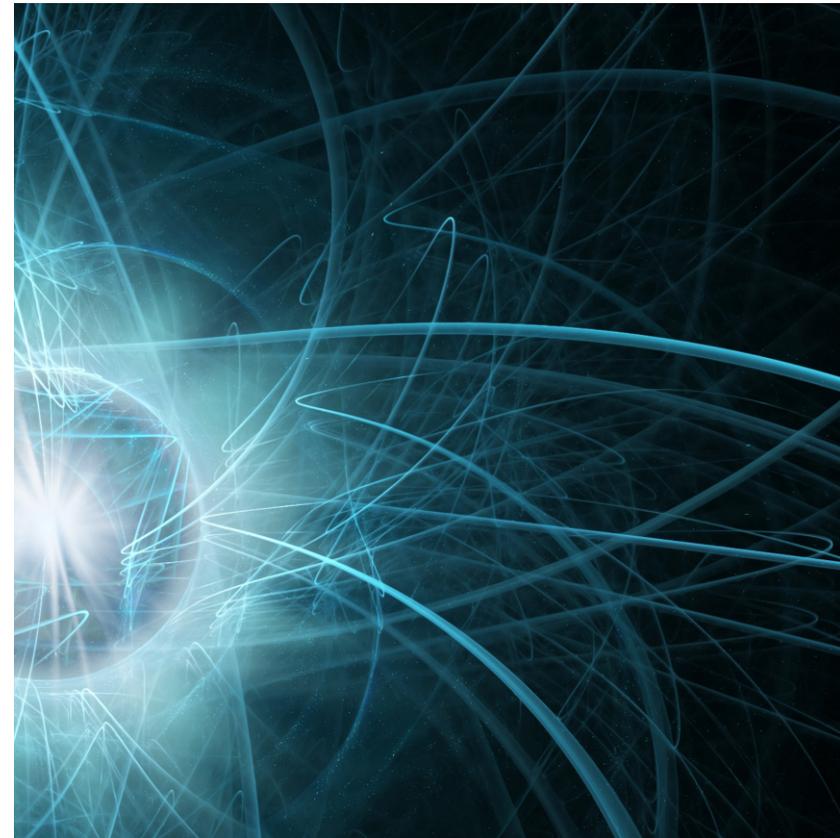


IDEX Paris-Saclay

*Construire
l'Université
Paris-Saclay*

Réunion DUs Paris-Saclay
15 Avril 2013



Campus Paris Saclay

FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE

Les acteurs de l'Idex et de l'Université Paris-Saclay



22 établissements partenaires de l'Idex, fondateurs de l'Université Paris-Saclay :

- 2 universités
- 1 école normale supérieure
- 10 écoles d'ingénieurs et de commerce
- 7 organismes et instituts de recherche
- 1 pôle de compétitivité: Systematic
- 1 grand instrument : SOLEIL

Porteur :
la FCS Campus Paris-Saclay



Des partenaires à associer à l'Université Paris-Saclay dans le cadre de la politique de site :

- Université d'Evry
- Genopole d'Evry
- Autres?

**Mode d'association à l'Université
en cours d'examen**

Paris-Saclay : un potentiel exceptionnel



Estimation ARD : Paris-Saclay en Ile-de-France

- 6% de la population
- 7% des emplois
- 22% des effectifs de R&D privée
(*≈ 20 000 ETP, +60% entre 2002 et 2010 !*)
- 29% des effectifs de recherche publique
(*≈ 10 000 chercheurs et enseign.-ch.*)

→ *≈ 7^{ème} concentration Européenne de R&D*

ERC Grants 2007-2012

- total France : 450
- IdF hors Saclay : 184
- Paris-Saclay: 69 (*27% IdF, 15% France*)

Innovation – Valorisation et relation avec les entreprises : une situation contrastée

Des innovations en nombre insuffisant :

319 en 2011 pour un potentiel de recherche de 2 milliards d'euros (soit 0.15 invention par M€ pour une moyenne US de 0.5 invention/M\$)

Des relations fortes avec les grandes entreprises :

86M€ de recherche contractuelle en 2010

106M€ de recherche partenariale en 2010

Des relations insuffisantes avec les PME/TPE

Des créations d'entreprises en nombre significatif :

61 start-up technologiques en 2010

Paris-Saclay: un projet indispensable!

Importance des clusters dans le développement économique

Théorie de Porter (Harvard) sur la notion de « competitive clusters » basée sur l'analyse des avantages comparatifs entre territoires → la théorie des avantages comparatifs :

Rassemblement sur le même territoire et dans une branche donnée, d'une masse critique de ressources et de compétences procurant à ce territoire une position clé dans la compétition économique mondiale *à condition qu'il y ait au sein de ce territoire une situation de "coopération et compétition" (open innovation)*

Cluster reposant sur la technologie (ex Route 128 à Boston, Silicon valley)

Le pivot de ce type de clusters: *l'Université de Recherche* (Harvard, MIT, Berkeley, Stanford, etc.) *source de compétences et de technologies en interaction étroite avec le secteur économique :*

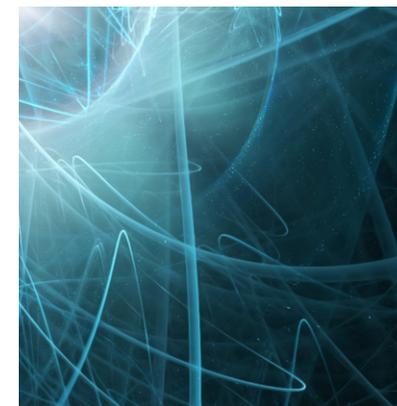
- entreprises technologiques
- fonds de capital risque

IDEX PARIS-SACLAY



Une ambition partagée

1. **Combattre la fragmentation par la création d'une grande université de recherche fédérant ses constituants**
2. **Comblent le déficit en matière d'innovation**
3. **Construire une vitrine internationale *associant Vie de Campus et qualité en recherche, formation et impact socio-économique au plus haut niveau mondial***



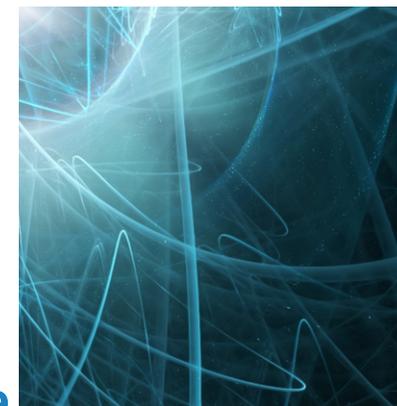
➔ l'Université Paris-Saclay

IDEX PARIS-SACLAY



Le moteur et le pilote de la transformation :

- 1. conduire la création de l'Université Paris-Saclay**
- 2. Soutenir des actions en Recherche, Enseignement, Innovation et Valorisation, Vie de Campus, Science et Société, pour aider l'intégration de toutes équipes du Campus sur un chemin « d'excellence » internationale**



Deux grands principes pour bâtir l'Université Paris-Saclay

- ✓ **Un potentiel de recherche unifié** : fédéré, mutualisé par les établissements et dont la stratégie est articulée à celle des organismes nationaux de recherche.

- ✓ **Une offre de formation étendue, de grande qualité, attractive internationalement**
 - rationalisée (*y compris formations d'ingénieurs*), organisant les moyens des partenaires,
 - au service de la société,
 - Assurant l'employabilité de ses diplômés,
 - **bénéficiant et préservant les marqueurs forts des partenaires** de l'Université Paris-Saclay :
 - Des visibilités fortes, une signature commune
 - Sélectivité des grandes écoles, ouverture des universités
 - des parcours d'enseignement performants pour des missions spécifiques *en parallèle avec des diplômes LMD portés par l'Université Paris-Saclay*
 - des réseaux d'alumni organisés, capable d'apporter des fonds

Objectif pour les formations et la diplomation dans l'Université Paris-Saclay

Doctorat, Masters, Licences :

- ✓ accréditations portées par l'Université Paris-Saclay
qui reçoit délégation de l'Etat pour délivrer ces diplômes
- ✓ les établissements partenaires deviennent les opérateurs de l'Université Paris-Saclay:
 - s'accordent sur l'élaboration de la stratégie au sein de la school de rattachement des formations
 - inscrivent les étudiants (*carte d'étudiant Université Paris Saclay mentionnant l'établissement d'inscription*)
 - mettent en place les moyens pour assurer la formation
 - participent à la délivrance du diplôme, sur lequel apparaît l'établissement d'inscription

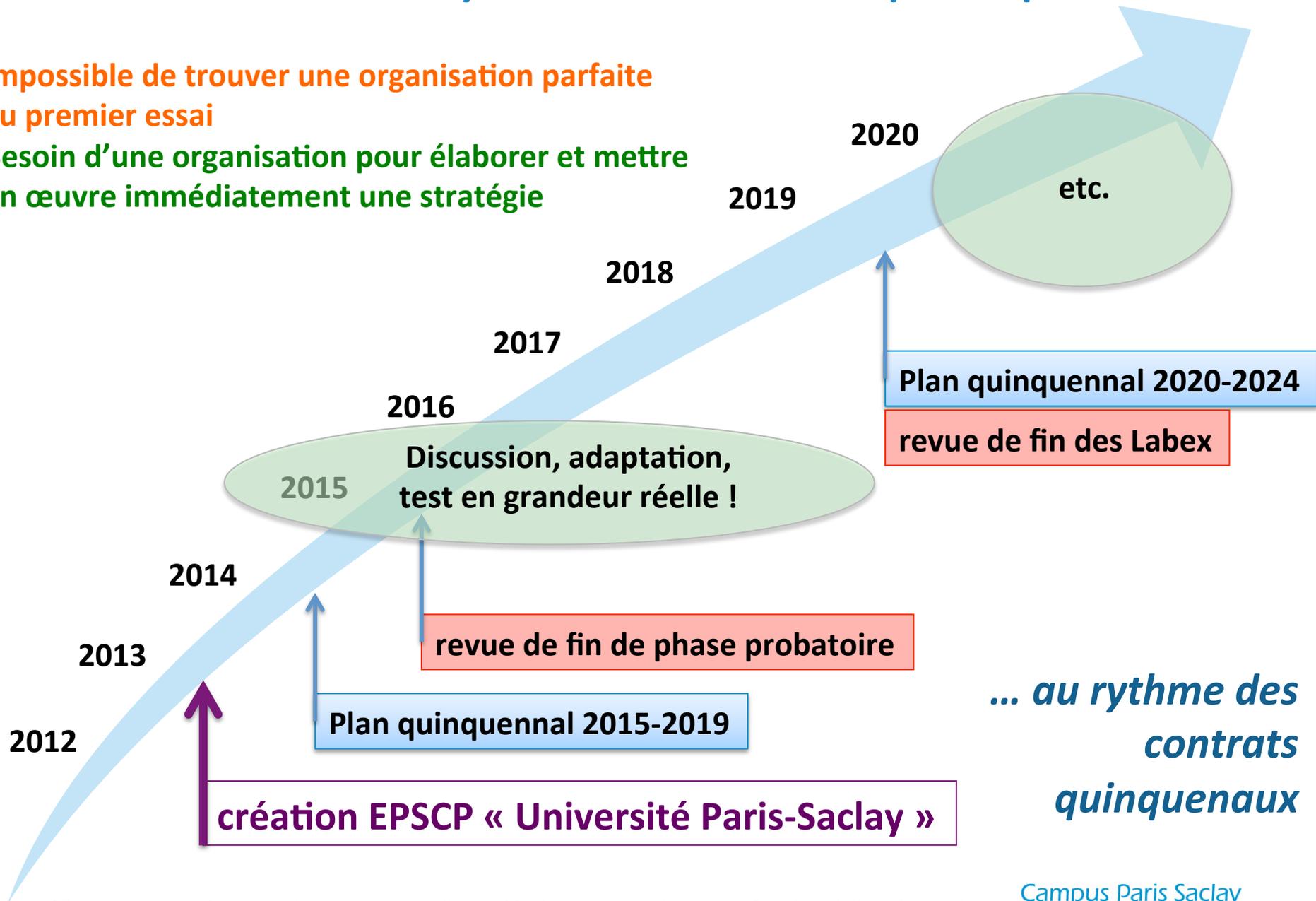
Un engagement sur :

- la rationalisation de l'offre à tous niveaux (*y compris diplôme d'Ingénieur*),
- la qualité et l'attractivité internationale
- l'évolution de cette offre avec la construction de l'Université Paris-Saclay
- *pour 2015-2019: au moins 80% des doctorants et 30% des Masters portés par l'Université Paris-Saclay*

Université Paris-Saclay : une transformation par étapes ...

Impossible de trouver une organisation parfaite
au premier essai

Besoin d'une organisation pour élaborer et mettre
en œuvre immédiatement une stratégie



*... au rythme des
contrats
quinquennaux*

1 Gouvernance et organisation



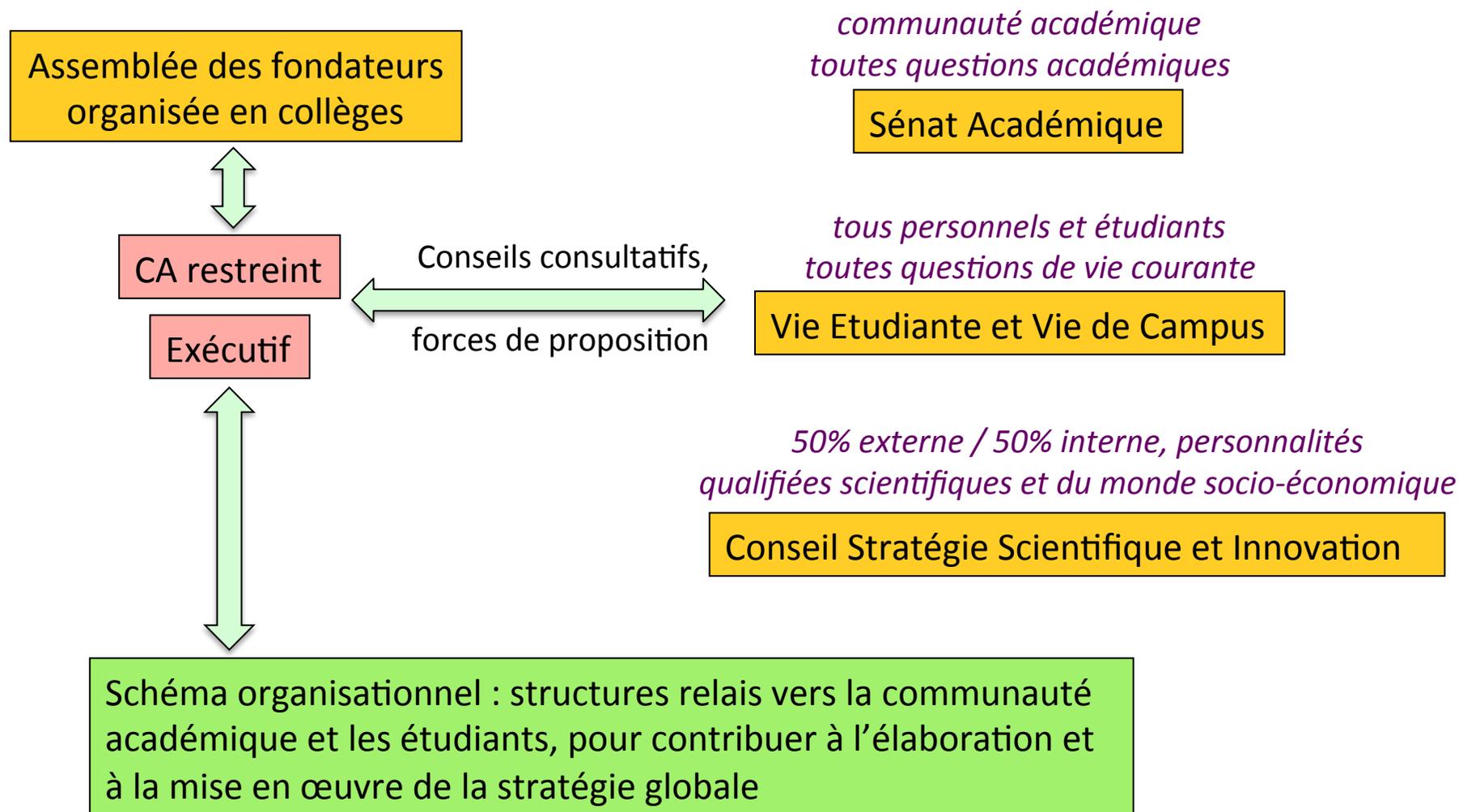
Paris-Saclay: une transformation complexe... qui nécessite un pilotage spécifique

✓ Une gouvernance "de transformation"

✓ Un schéma organisationnel qui **préfigure une Université de classe mondiale**

Aujourd'hui: gouvernance et organisation de la FCS

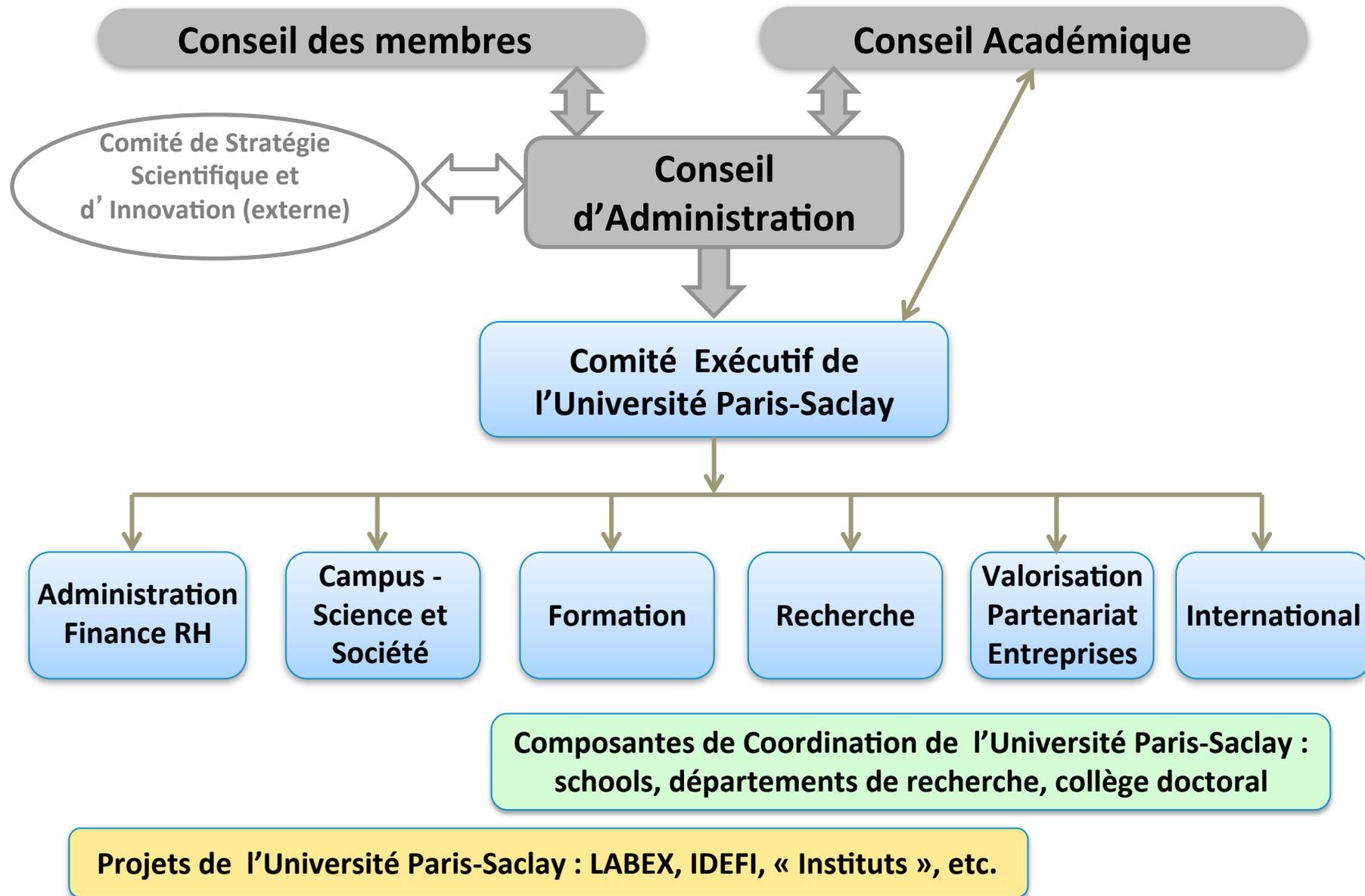
Une structure inter-établissements capable de mettre en œuvre une stratégie globale



Gouvernance de l'Université Paris-Saclay après 2014

- Création d'un EPSCP de type "Communauté d'universités et d'établissements"
- Deux modes possibles de participation à la communauté pour les établissements:
 - Membre de l'EPSCP
 - Rattaché par convention à l'EPSCP
- Premières réflexions menées à partir du projet de texte de loi amendé des remarques faites par le Conseil d'Etat

Gouvernance de l'Université Paris-Saclay après 2014



Les instances de gouvernance de l'Université Paris-Saclay

Le Conseil des Membres de la Communauté

•Rassemble les présidents ou directeurs des membres

- Donne un avis (à la majorité simple) sur statuts , règlement intérieur,
- Accepte les nouveaux membres ou prononce l'exclusion de membres.
- Vote les comptes annuels.
- Consulté avant vote par le CA sur la stratégie, le PSAM, le budget , les conventions avec l'Etat etc.
- Agit en tant que comité des tutelles sur toutes les Composantes de l'Université ????*
- Prise de décision suivant pondération à définir.*

Le Conseil d'Administration

•Equilibre de la composition globalement définie par la nouvelle loi

- Taille resserrée : fonctionnement par collège pour les membres.
- Vote les statuts et règlement intérieur.
- Vote sur la stratégie, le budget, les conventions avec l'Etat etc.
- Vote sur le choix du Président , les nominations des directeurs délégués.

Le Conseil Académique

•Composition définie par les statuts : représentation des différentes catégories (chercheurs, autres personnels et étudiants) et équilibrée entre les membres.

- Donne son avis sur le projet d'Université et sa stratégie.
- Adopte les règles relatives aux examens.
- Constitue une section disciplinaire à l'égard des étudiants.

(*)En rouge: nouvelle dispositions prévues par la loi 2013

Principes de pilotage de l'IDEX / Université Paris-Saclay

- **Tous les moyens restent dans les établissements**
- Un **Plan Stratégique d'Actions, Moyens et Structures (PSAMS)** est mis à jour chaque année, qui :
 - fait le point sur l'avancement de l'année qui se termine
 - engage les moyens de l'IDEX et ceux des membres sur les projets collectifs pour l'année qui vient
 - propose les grandes orientations des années suivantes
 - *PSAMS initial : le projet IDEX*
 - *1ère mise à jour : CA du 27 Février 2013*
- Le **pilotage opérationnel** se fait à travers le **Comité exécutif de l'IDEX/Université Paris-Saclay** qui définit le détail des processus d'engagement
- l'organisation doit prendre en compte à minima les éléments de la stratégie définie par l'Université, *mais le niveau de coordination peut aller plus loin et peut être défini au cas par cas entre les membres.*

Comité de direction et comité exécutif de l'Université Paris-Saclay

➤ **Comité de direction : le Président, le DG et les directeurs délégués**

➤ **Comité exécutif de l'Université**

Composition

- Les membres du comité de direction
- 11 représentants des membres de l'EPSCP
- Deux représentants du Conseil Académique

Rôle

- Proposition de la stratégie dans les champs de responsabilité de l'Université Paris-Saclay
==> préparation du PSAMS et présentation au Comité des Membres et au CA
- *Déploiement et suivi du PSAMS* approuvé par le CA, et pilotage des processus correspondants
- Rend compte au CA et informe le Comité des Membres

Fonctionnement

- Réunion (au moins) mensuelle
- Diffusion des CR à tous les présidents/directeurs des membres et aux responsables des Composantes de Coordination

Structures de pilotage

Les Directeurs délégués de l'IDEX / Université Paris-Saclay

- Rapportent au Président / Directeur Général et rendent compte de leurs actions au Comité exécutif
- Ont la responsabilité d'animer le processus de définition de la stratégie dans leur domaine
- Ont la responsabilité du pilotage de la mise en œuvre de la stratégie dans le cadre du PSAMS et du budget votés
- Ont la responsabilité opérationnelle du service propre de l'Université si il y en a un dans leur domaine .
- Animent les réseaux des responsables des membres de chacun des domaines concernés et sont responsables de la circulation de l'information

Pilotage opérationnel des Composantes de Coordination (projet)

Le pilotage des Composantes de coordination de l'Université

- Prend appui sur l'exemple des labex et RTRA en l'améliorant.
- Le **Conseil des Membres** agit comme **Comité des Tutelles**.
- Le **Comité de pilotage** de la Composante comprenant à *minima* **les responsables les plus concernées de chacun des établissements concernés** (exemple directeurs de la formation pour les schools) et le **Directeur délégué de l'Université** qui a pour responsabilité de faire appliquer la stratégie générale de l'Université Paris-Saclay dans son domaine de responsabilité.
- Support administratif réalisé par l'EPSCP
- **Un Conseil Scientifique** ou **Comité d'Orientation** externe est à prévoir pour certaines des composantes (seules ou regroupées)
- Les sujets traités sont ceux pour lesquels la Composante a mandat mais les autres sujets peuvent être abordés sous forme de demandes ou de propositions.

Feuille de route jusqu'à la création de l'UPSa

- calendrier :

un "établissement public" est nécessaire pour porter les formations en vue du prochain quinquennal

➤ **création de la communauté UPSa au plus tard début 2014 (< Février)**

- rôle du Sénat FCS qui vient d'être élu : *assemblée consultative pour*

- participer à la définition et mise en place de la nouvelle structure UPSa
- participer au recrutement du futur président de l'UPSa
- participer à l'élaboration du futur plan stratégique IDEX 2014-2015

Election 2013 du Sénat FCS :

- *35,36% de participation pour le collège B - 72,3% pour le collège A*
 - *mise en place rapide pour soutenir la suite du processus*

Rôle du CAC depuis 2 ans : INDISPENSABLE aux moments clefs , **MERCI !!!!**

Paris-Saclay: une transformation complexe... qui nécessite un pilotage spécifique

✓ Une gouvernance de transformation

✓ Un schéma organisationnel qui **préfigure une Université de classe mondiale**, pour :

- Organiser un **espace commun, trans-établissements**, d'animation et d'action capable de définir et mettre en oeuvre une stratégie commune
- Construire ensemble dès aujourd'hui une vitrine attractive pour l'Université Paris-Saclay

Paris-Saclay: un schéma organisationnel *trans-établissement*

cohérence, pilotage et vitrine de la formation

Schools A, B, C, ...

Filières
métiers

Formation

Université
Paris-
Saclay

Recherche

Départements de
recherche

*cohérence,
animation et vitrine
de la recherche*

Espace Doctoral

*organisation et développement
du diplôme phare de l'Université*

Dialogue permanent entre 3 entités :

- optimisées pour des missions complémentaires
- de périmètres obligatoirement différents
- intégrant les critères de stratégie globale et d'attractivité internationale

Les "schools" de l'Université Paris-Saclay



Les « schools » de l'Université Paris-Saclay

Une vitrine :

- le **point d'entrée vers l'Université des étudiants, de leurs futurs employeurs, et au delà de la société.**
➔ *doit permettre aux publics visés (et en particulier les étudiants) d'identifier aisément les parcours de formation adaptés à leur projet.*
- la **vitrine internationale en formation** ➔ *doit être conforme aux standards internationaux*

Un lieu de travail crucial pour l'Université Paris-Saclay :

- **décision et suivi de l'engagement de moyens dans les formations portées par Paris-Saclay** *(et en particulier les moyens de l>IDEX affectés à la Formation dans le Plan Stratégique PSAMS)*
- **coordination de l'affichage global de toutes les formations** du consortium Paris-Saclay
- **rationalisation, cohérence et stratégie d'évolution** de l'offre globale de formation de l'Université Paris-Saclay, en particulier en vue de la fin de phase probatoire et du contrat quinquennal 2020-2024

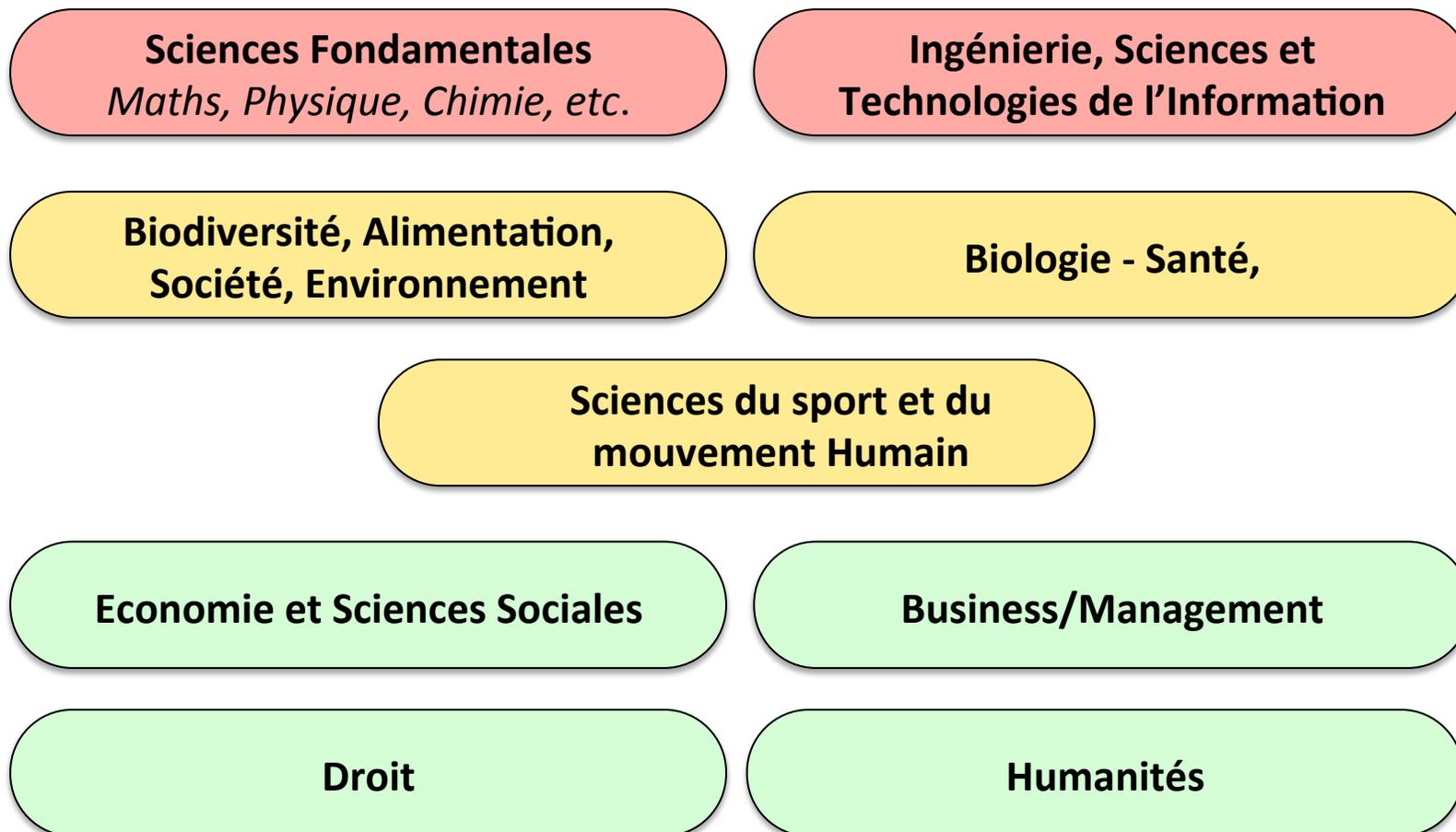
Un impact qui ne peut pas être limité à la formation :

Les moyens engagés par les établissements sont étroitement liés aux missions spécifiques de chacun, et ne peuvent être totalement dissociés de leur stratégie de recherche (recrutement d'enseignants-chercheurs, relations industrielles et internationales, image etc...)

➤ ***la school est aussi un lieu de proposition dans l'élaboration de la stratégie de recherche***

Les 9 « schools » de l'Université Paris-Saclay

Proposition actée en séminaire Idex du 3 Avril 2013



Travail en cours

Les "schools" de l'Université Paris-Saclay ont en fait déjà anticipé leur fonctionnement : les groupes de travail "schools" de l>IDEX jouent aujourd'hui un rôle majeur dans l'animation des discussions sur l'élaboration de l'offre de formation "Université Paris-Saclay pour le prochain contrat quinquennal 2015-2019 !



Le départements de recherche de l'Université Paris-Saclay

Les départements de l'Université Paris Saclay

Une vitrine internationale :

- à travers une structuration inter-établissements qui met en avant les forces d'une communauté

Un trait-d'union avec le monde socio-économique :

- vitrine de l'ensemble des compétences et d'expertises d'une communauté, ainsi que des plateformes disponibles

Un lieu de travail crucial pour l'Université Paris-Saclay

- ils **pavent la communauté scientifique et académique de l'Université Paris-Saclay**
- **point de rencontre** entre unités de recherche, organismes, établissements et Universités
 - *lieu d'élaboration des propositions d'une stratégie de recherche globale*
- **lieu de discussion et de mutualisation entre unités de recherche**, source de propositions et de cohérence, avec trois grands axes d'actions :
 - *animation scientifique de la communauté*, en particulier :
 - donner corps à la transversalité inter-établissements, harmoniser et coordonner les différentes actions menées dans ce cadre.
 - favoriser l'émergence de projets et de recrutements ambitieux partagés
 - assurer le suivi des actions lancées par l'IDEX, en proposer de nouvelles
 - *mise en commun et soutien de plateformes techniques*
 - *force de proposition pour les formations innovantes*
 - *Rôle dans la future évaluation des laboratoires (nouvelle loi)*

Les départements de l'Université Paris Saclay

Remarques générales :

- un laboratoire peut participer à un ou à plusieurs départements (base déclarative sous forme de pourcentage)

==> mais pas de concept de département de rattachement principal ou secondaire

- pas de gestion directe du personnel ou des laboratoires, qui restent rattachés à leurs établissements

==> mais pilotage des établissements en phase avec la stratégie élaborée par le département)

- Moyens fournis par les établissements, sur proposition des départements-schools (recrutements, chaires, création d'instituts, création de réseaux, évolution des plateformes, etc)

- Pas de modèle figé à ce stade.

==> fin de la phase probatoire : période propice pour repenser l'organisation si nécessaire

Les départements de l'Université Paris Saclay

Projets en cours (processus bottom-up) :

Sciences de la Vie :	document disponible
Terre, Océan, Atmosphères, Planètes :	document disponible
Math :	document disponible
Electrical & Optical Engineering :	document disponible
Mechanical Engineering :	document disponible
Sci. et Tech. de l'Inform. et de la Commun. :	document disponible
Phys des Ondes et de la Matière :	document disponible
Phys. des deux Infinis et des Origines :	document disponible
Chimie :	en cours
SHS :	en cours

Les départements de l'Université Paris Saclay

En se basant sur les chiffres qui figurent sur le CR de la commission électorale du 5 janvier 2012, une estimation très approximative de la taille des futurs départements :

Sciences de la Vie :	1800	(+800 ?)	
Physique :	1500		
Chimie :	500		
SHS :	770		
Géosciences :	210		
Math :	370		
Ingénierie :	980		
STIC :	1100		

	7200	->	8600

Rappel: pas de lien direct entre collèges électoraux pour l'élection en cours et future répartition en départements !

Les départements de l'Université Paris Saclay

Une gouvernance adaptée

- **Le comité de pilotage :**

- doit faire intervenir des **experts de la communauté scientifique** et une **participation des organismes de recherche et des établissements**
- doit donner une place importante aux **directeurs de laboratoire**, maillon essentiel du dispositif
- doit **corriger les effets négatifs du découpage** (représentation des autres départements, du monde industriel, etc.)

- **Un comité des tutelles :** le conseil des Membres de l'Université Paris-Saclay "nouvelle loi" ?

Les départements de l'Université Paris Saclay

Domaine Physique - Ingénierie

*Physique des Ondes et
de la matière*

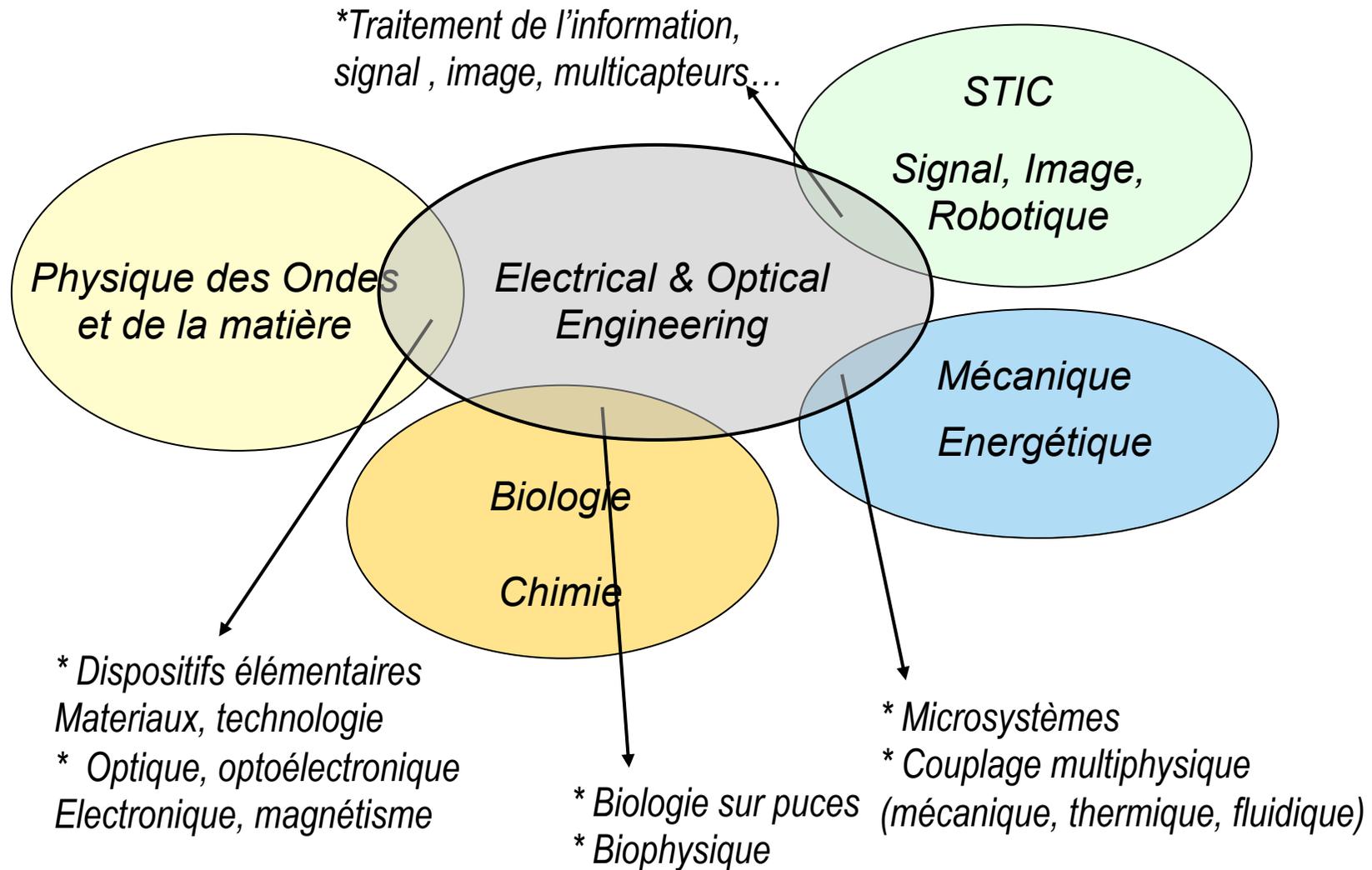
*Electrical & Optical
Engineering*

P2IO

*Mécanique
Energétique*

Les départements de l'Université Paris Saclay

Le cas particulier de l'E&OE



Le Collège Doctoral de l'Université Paris-Saclay



Vision issue du groupe de travail "Espace Doctoral"...

- analyser les implications de la mise en place des engagements de l>IDEX
- clarifier les diverses tâches et responsabilités dans les entités participant à l'espace doctoral Paris-Saclay
- proposer des solutions

==> note de synthèse de Novembre 2012 et Mars 2013

- déclencher les discussions de la communauté sur la refonte de l'Espace Doctoral Paris-Saclay, participer à l'animation et suivre les évolutions

==> lettres d'intention de Mars 2013

- proposer une première liste de "bonnes pratiques", autant sur le fonctionnement des écoles doctorales que sur la formation doctorale

==> en cours

... en coordination avec les directions des ED actuelles

Rappel/Note n°1 : Collège Doctoral et Ecoles Doctorales

- Le **Collège Doctoral est constitué d'un ensemble d'Ecoles Doctorales** disciplinaires ou thématiques **associant toutes les unités et équipes de recherche du périmètre scientifique de l'Université Paris-Saclay.**
- Chaque **école doctorale** rassemble les unités de recherche les plus naturellement en cohérence avec son projet scientifique et pédagogique.
- Le **Collège Doctoral** :
 - détermine l'ensemble des bonnes pratiques des Ecoles Doctorales
 - impulse au sein des ED une politique coordonnée de formation doctorale
 - coordonne la communication sur les études doctorales de l'Université Paris-Saclay, vers tous publics concernés : étudiants, employeurs, société, et en particulier entre les établissements de l'Université, et en direction de l'international et des entreprises
 - établit et met en œuvre une stratégie de communication assiste les Ecoles Doctorales sur tous les aspects de veille économique et juridiques (textes législatifs et réglementaires, etc.)
 - fournit une vue consolidée de l'insertion professionnelle des docteurs

Rappel/Note n°1 :

le nouveau paradigme "Espace Doctoral Paris-Saclay"

L'Université Paris-Saclay porte la demande d'accréditation de ses ED :

- *les membres fondateurs de l'Université Paris-Saclay deviennent les opérateurs de la politique doctorale pour le compte de l'Université Paris-Saclay*
- *ils apportent collectivement des moyens pour assurer le bon fonctionnement de l'espace doctoral.*
- *Les établissements d'enseignement supérieur continuent à inscrire les doctorants hébergés dans les unités de recherche sous leur tutelles, ou celles d'autres établissements et en particulier les organismes*

Deux grands axes de soutien pour les établissements :

- *pour les établissements d'enseignement, un « service doctoral » interne et propre à l'établissement, assurant l'inscription et le suivi administratif des doctorants.*
- *pour tous, une participation au fonctionnement (support, moyens, formations) et à la gouvernance du collège doctoral et des écoles doctorales*

Objectif des nouvelles Notes de synthèse de Mars 2013

- décrire une structure et des processus de gouvernance :
 - ✓ qui respectent l'Arrêté du 7 Août 2006
 - ✓ et sont adaptés à la structure d'Espace Doctoral définie dans la note de synthèse n°1, visée en Assemblée FCS du 28 Nov. 2012
- accompagner la définition des futures écoles doctorales Paris-Saclay, en répondant aux interrogations les plus pressantes de la communauté académique.

Base : Notes synthétiques n°2, 3 et 4 diffusées fin Mars.

Participation des établissements aux écoles doctorales

Deux niveaux "extrêmes" :

✓ **opérateur (ou co-opérateur) :**

- l'établissement apporte **un nombre élevé de HDR et de doctorants**,
- il met **des moyens consistants dans le support de l'ED** (secrétariat pédagogique, financement, organisation de formations, etc.).

Le ou les établissements opérateurs assurent concrètement le portage administratif sur délégation de l'Université Paris-Saclay. Leur nombre devrait être réduit, sous peine de perdre l'homogénéité de l'ED. Ce facteur dépend effectivement de la taille de l'ED.

✓ **membre :**

- l'établissement apporte une contribution en HDR et doctorants
- mais peu de moyens investis dans le support de l'ED.

- *contrairement à une accréditation classique, **les organismes de recherche peuvent intervenir aux deux niveaux** (mais n'inscrivent pas leurs doctorants).*
- ***au niveau du Collège Doctoral, une convention cadre** organisera la coordination nécessaire de l'intervention des établissements.*
- ***au niveau de chaque ED, une convention spécifique** organisera le partage de moyens et responsabilités entre établissements.*

Gouvernance d'un Ecole Doctorale : spécificité Paris-Saclay

Activité	Etablissement concerné	Niveau de convention
Scolarité : <ul style="list-style-type: none"> •inscription/réinscription •délivrance de la carte d'étudiant •gestion de la soutenance (rapports, convocations du jury) •délivrance du diplôme 	A la charge de l'établissement ESR d'inscription , quel que soit son niveau d'intervention dans l'ED d'inscription.	Convention du Collège Doctoral de l'Université Paris-Saclay
Gestion RH (contrats de travail, suivi légal etc.)	A la charge de l'employeur , en lien avec l'établissement ESR d'inscription si distincts. Le Collège Doctoral peut fournir un appui juridique en amont de la gestion RH.	Convention du Collège Doctoral de l'Université Paris-Saclay
Fonctionnement des ED (a): <ul style="list-style-type: none"> •coûts de la direction des ED (directeurs et directeurs-adjoints) •secrétariat pédagogique (assistance à la direction de l'Ecole Doctorale) •heures d'enseignement pour la formation doctorale pilotée par l'ED 	Apports des établissement(s) opérateur(s) de l'ED	Convention par ED
Fonctionnement des ED (b): <ul style="list-style-type: none"> •dotation en budget (€/doct./an) •aide à l'internationalisation 	Apport minimal de tous les établissements au prorata du nombre de doctorants, compléments volontaires	Convention par ED
Dotation au Collège Doctoral (cash, personnel etc.) pour le fonctionnement du service des affaires doctorales de l'Université : <ul style="list-style-type: none"> •affichage global des formations transverses •organisation de formations transverses non portées par les établissements •suivi du fonctionnement global des ED, équilibre entre apport des partenaires, suivi des indicateurs •conseil juridique aux directions d'ED, en amont de la gestion RH 	Apports de tous les établissements au prorata du nombre de doctorants	Convention du Collège Doctoral de l'Université Paris-Saclay

Gouvernance d'une école doctorale

Le mode de gouvernance d'une école doctorale reste fixé par l'arrêté de 2006, qui fixe les missions et responsabilité de chacun :

"L'école doctorale est dirigée par un directeur assisté d'un conseil".

Le Directeur :

"les chefs d'établissement désignent conjointement le directeur dans les conditions définies par la convention qui les lie et après avis des conseils scientifiques ou des instances qui en tiennent lieu et du conseil de l'école doctorale."

Le Conseil :

- au maximum 26 membres
- la moitié sont des « représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernés dont un représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service ».
- "à hauteur de 20 % du total des membres du conseil, arrondi s'il y a lieu à l'unité inférieure, de doctorants appartenant à l'école doctorale élus par leurs pairs",
- "des membres extérieurs à l'école doctorale choisis, à parts égales, parmi les personnalités françaises et étrangères compétentes, dans les domaines scientifiques d'une part, et dans les secteurs industriels et socio-économiques concernés d'autre part.

*Importance de la **convention d'école doctorale** pour fixer les différentes règles de composition et de nomination*

Gouvernance d'une école doctorale: organisation interne

- ✓ il serait logique que le Directeur de l'école doctorale soit nommé au sein d'un des établissements opérateurs, pour faciliter le lien administratif.
- ✓ dans le cas d'une grosse école doctorale, avec certainement plusieurs co-opérateurs, il sera nécessaire de choisir des directeurs adjoints qui permettront de décharger le directeur d'une partie des tâches, par exemple :
 - au vu de l'étendue du périmètre géographique de l'espace doctoral Paris-Saclay, une **ED distribuée sur des sites éloignés doit permettre à ses étudiants d'avoir un accès local** minimum à un responsable scientifique, ce qui peut être une des fonctions d'un directeur adjoint.
 - dans le cas d'une ED d'étendue disciplinaire large, la notion de directeur adjoint peut rejoindre celle de responsable d'un « **programme doctoral** » : un directeur adjoint prend alors en charge une partie des tâches liées à la fonction de directeur, au sein de l'étendue thématique ou disciplinaire du programme.

*Importance de la **convention d'école doctorale** pour fixer les différentes règles de composition et de nomination*

Gouvernance du Collège Doctoral

« Le Collège Doctoral détermine l'ensemble des bonnes pratiques des Ecoles Doctorales de l'Université Paris Saclay. Il impulse au sein de celles-ci **une politique coordonnée de formation doctorale**, et il **coordonne la communication sur les études doctorales** de l'Université Paris-Saclay, en particulier **entre les établissements de l'Université, et en direction de l'international et des entreprises.** »

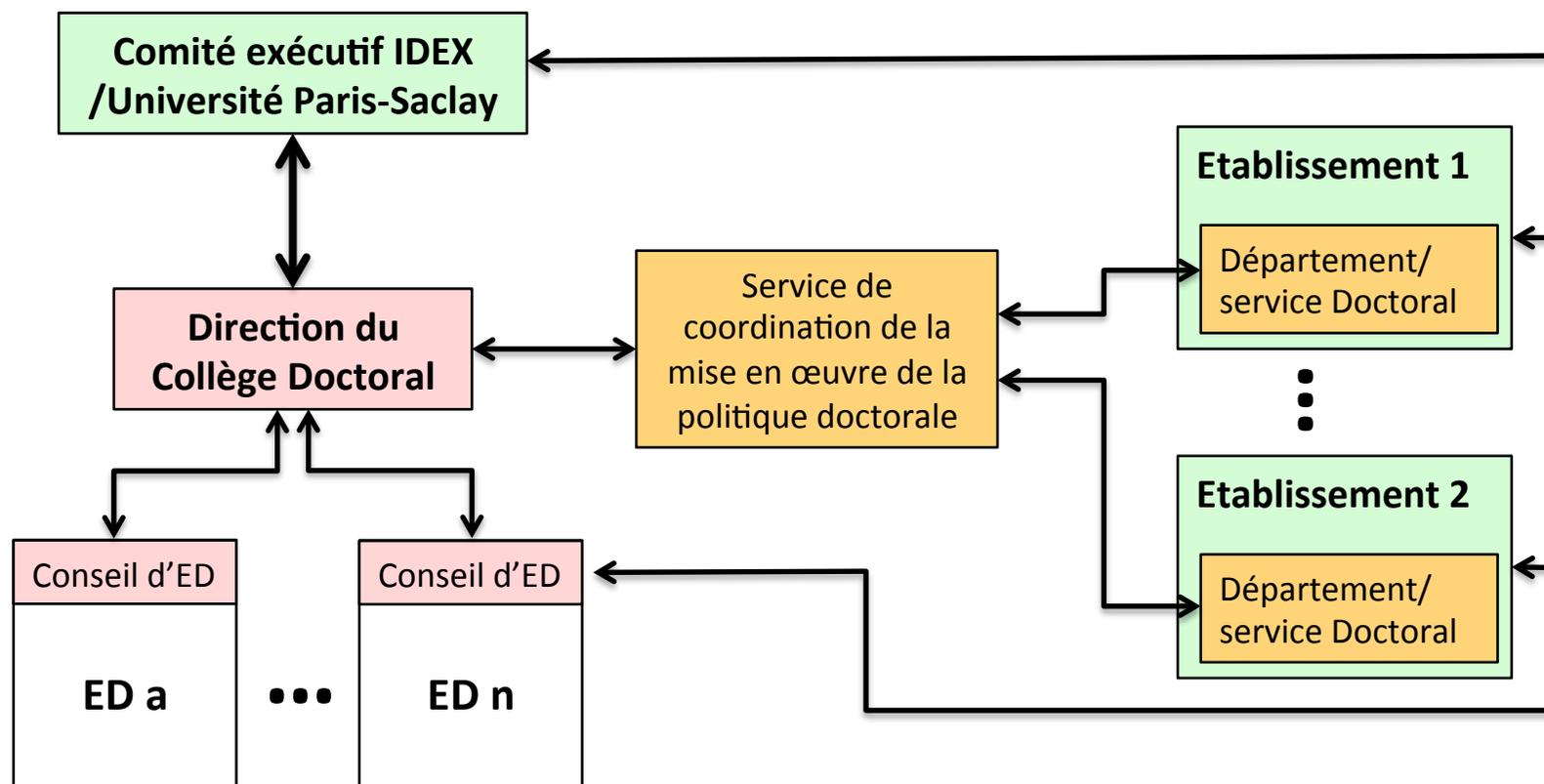
Proposition :

- ✓ un **Directeur du Collège**, élu parmi les directeurs d'écoles doctorales
- ✓ un **Conseil du Collège** (> 6 réunions/an) regroupant :
 - les directeurs d'écoles doctorales
 - un représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniciens et ouvriers de service,
 - des étudiants élus par leurs pairs des conseils d'écoles doctorales, à même proportion que dans un Conseil d'Ecole Doctorale
 - les directeurs délégués à la Recherche et à la Formation de l'Université Paris-Saclay
- ✓ un "**Conseil des tutelles**" (1-2 réunions/an), qui pourrait être le **Comité Exécutif** ou le **Conseil des Membres** de l'Université Paris-Saclay, en charge de veiller à la transparence des processus et d'assurer le lien avec les établissements en particulier sur la mise à disposition de moyens

*Importance de la **convention du collège doctoral** pour fixer les différentes règles de composition et de nomination*

Schéma organisationnel global de l'espace doctoral Paris-Saclay

Nécessité d'un service coordonnant la mise en oeuvre pratique de la politique de formation doctorale, en appui du Collège Doctoral et des services doctoraux des établissements d'enseignement.



Exemple critique : sélection des doctorants

Arrêté de 2006 : « Après consultation des directeurs de thèse concernés et des responsables des unités de recherche dans lesquelles les doctorants souhaitent poursuivre leurs travaux de recherche et après délibération du conseil de l'école doctorale, il (le directeur de l'école doctorale) propose l'attribution des allocations de recherche dévolues à l'école doctorale et, le cas échéant, des autres types de financement dévolus à l'école doctorale et pouvant être alloués aux doctorants. Il présente chaque année la liste des bénéficiaires des allocations de recherche et autres types de financement devant le conseil de l'école doctorale et en informe le conseil scientifique de l'établissement ou des établissements concernés. »

Toutefois :

- ✓ **depuis la LRU** : le financement des **contrats doctoraux « non fléchés »** (ex-"MSER") **n'est plus attribué directement à l'ED**, mais pris par chaque établissement sur sa masse salariale. Le doctorant est ainsi salarié de l'établissement, qui en général souhaite s'appuyer sur les contrats doctoraux pour soutenir sa politique de recherche.
- ✓ **une part croissante des financements doctoraux concerne des contrats sur ressources propres** (contrats ANR, EU, CIFRE etc.), dont au moins le sujet et l'équipe d'accueil sont « fléchés », et qui restent entièrement sous gestion des établissements signataires des contrats.

En face, **l'objectif d'élever le niveau de qualité du doctorat de l'Université Paris-Saclay** incite à *confier une véritable "mission de sélection" des meilleurs candidats doctorants aux écoles doctorales.*

Sélection des doctorants dans l'Espace Doctoral Paris-Saclay : *principes*

- ✓ *les établissements* restent in fine *maîtres du devenir de leurs financements doctoraux*,
- ✓ *les jurys d'ED* sont chargés de « *qualifier* » *les candidatures* devant permettre *d'aboutir à une thèse de qualité* (au delà de la simple vérification de l'éligibilité du diplôme présenté),
- ✓ en contrepartie, la première démarche demandée aux ED sera d'expliquer, dès le dépôt du projet pour l'évaluation AERES, *leur procédure de sélection sur la base de critères publics et explicites*.

Cas des contrats doctoraux "non fléchés"

Une procédure par étapes :

1. **recueil des propositions de sujets** de thèse par les écoles doctorales (ED)
2. **≈ Février** : les "établissements" annoncent aux ED le nombre de financements doctoraux non fléchés qu'ils envisagent d'investir dans l'ED
 - *potentiel de contrats non fléchés par ED*
3. **recueil des propositions "doctorant-sujet-labo"** - consolidation au niveau du Collège Doctoral
4. **Juin : Admissibilité**
 - classement de candidatures "admises dès le premier tour" : ≈ 70% du potentiel
 - liste complémentaire de candidatures "qualifiées par l'ED"
 - *information des candidats "admis"*
 - *1 tour de désistement*
5. **début Juillet : consolidation des résultats** au niveau du Collège Doctoral et des établissements
6. **Juillet : Admission**
 - liste d'admis consolidée, avec liste complémentaire
 - information des candidats
 - gestion des désistements entre établissements et directeurs d'ED

Cas des contrats doctoraux "non fléchés"

Date	Action
Au plus tôt	L'ED recueille les sujets de thèses proposés par les équipes de recherche de l'ED. Selon le cas, une étape de labellisation des sujets à soumettre aux étudiants peut intervenir, assez tôt pour que les étudiants puissent choisir.
< Février	Les établissements (y compris les organismes, si ils le souhaitent) annoncent aux ED le nombre de contrats doctoraux qu'ils décident d'investir, et la répartition envisagée entre les écoles doctorales Paris-Saclay (et même un affichage sur une unité de recherche, si ils le souhaitent). Chaque école doctorale peut ainsi évaluer un montant potentiel de contrats doctoraux « établissements » à distribuer.
< Juin	Les candidatures «sujet-candidat » sont reçues par chaque école doctorale. Une consolidation est faite au niveau de la direction du Collège Doctoral.
Juin : Admissibilité	<p>Premier tour de sélection par les conseils des écoles doctorales. Il s'agit de fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> •un classement des candidatures « admises au 1^{er} tour », sur de l'ordre de 70% (chiffre à ajuster) des contrats doctoraux potentiellement pré-affectés à l'école doctorale ; •une liste complémentaire de candidatures « qualifiées », liste qui doit aller sensiblement au delà du nombre total de contrats doctoraux pré-affectés ; •une liste de candidatures jugées en dessous du niveau permettant d'aboutir à un doctorat. <p>Les candidats et directeurs de thèse des candidatures « admises au 1^{er} tour » sont immédiatement informés qu'ils peuvent bénéficier d'un financement, et doivent manifester leur acceptation dans un délai bref fixé. Si un candidat classé se désiste, la candidature éligible suivante sur la liste est contactée. Pour fixer une limite temporelle, on peut limiter cette procédure à deux étapes.</p>
début Juillet : Proposition d'Admission	Chaque ED fait remonter sa liste d'attribution et celle des candidatures en attente au Collège doctoral, qui consolide le tableau et le transmet au comité exécutif IDEX en charge d'établir une liste globale de candidats sélectionnés respectant à la fois l'avis et les classements des écoles doctorales, et la provenance des contrats doctoraux. Des listes complémentaires sont aussi établies pour chaque établissement, en prévision de désistements potentiels.
Juillet : Admission	Le Comité exécutif IDEX transmet ces listes aux ED et aux établissements concernés, pour la poursuite du processus. Il est essentiel que cette étape et la précédente se fassent le plus rapidement possible pour prévenir l'évaporation.
Août- Septembre	Les directions des ED gèrent les éventuels désistements conformément à ces listes, en liaison avec les établissements et le comité exécutif IDEX.

Les autres financements doctoraux

Le projet et l'équipe d'accueil ont été évalués par ailleurs, ***mais l'école doctorale doit valider l'éligibilité et la qualité du candidat, et son adéquation au sujet***, si ce travail n'a pas été fait par ailleurs (bourses Marie-Curie, CEA, etc.) :

➤ l'école doctorale doit "qualifier" le candidat :

- dans l'idéal, les candidatures « sujet-équipe-candidat » auront été affichées concurremment aux autres lors de la campagne de printemps ;
- lorsque cela n'a pas été possible (date du contrat tardive, désistements de candidats etc.), un candidat sera considéré comme qualifié si il a été qualifié par l'ED lors de la campagne de printemps sur un autre sujet ;
- dans tous les autres cas, l'ED affichera un processus ad hoc pour lui permettre de qualifier les candidats présentés.

Agenda de travail pour la préparation du plan quinquennal

- **19 Mars 2013** : circulation d'une lettre d'intention "projet d'école doctorale" à retourner pour le 28 Mars
- **séminaire du 3 Avril** : examen de la liste de projets d'écoles doctorales issu des lettres d'intention ==> décision de diffusion large
- **24 Avril 2013** : le CA FCS propose une liste d'écoles doctorales Paris-Saclay aux établissements
(phase de concertation en interne aux établissements)
- **3 Juin 2013** : entrée sur le site PELICAN du MESR de la liste des écoles doctorales, avec leurs domaines scientifiques, disciplinaires et sous-domaines AERES de rattachement,
- **15 Octobre 2013** : dépôt des maquettes d'écoles doctorales,
- **début 2014** : évaluation par l'AERES.

- grosses difficultés pour tenir ces délais !
- impossibilité à déposer au nom de Université Paris-Saclay
 - réunion au MESR le 10 Avril
 - demande de délai en cours auprès du MESR et de l'AERES
- **EN ATTENDANT : continuer à travailler en vue du CA FCS et du 15 Octobre !!!!**

Périmètre des future ED Paris-Saclay : Bilan synthétique des lettres d'intention reçues

- 29 ED recensées sur le périmètre Paris-Saclay en Nov 2012 (incluant Evry)
- 17 ne seront pas continuées sous leur forme actuelle.
- 4 ED portées par des établissements de Paris-Centre ont été redéposées en vague D (dont 1 avec périmètre élargi).
- 3 autres ED demandent un renouvellement essentiellement à l'identique.
- 5 autres ED demandent un renouvellement sur un périmètre d'équipes élargi ou modifié.
- 9 ED nouvelles seront créées par restructuration ou fusion (1) d'ED actuelles.

➤ ***Le collège doctoral Paris-Saclay compterait ainsi 21 ED***

document de travail diffusé dès le 4 Avril, pour permettre :

- *aux établissements, de se positionner sur le support à la formation doctorale, en particulier sur la « co-opération » des écoles doctorales et du collège doctoral.*
- *aux équipes de recherche (au sens de l'arrêté du 7 Août 2006), de décider leur rattachement à une école doctorale.*

Quelques chiffres

ED	nbre HDR	nbre docts
STIC	350	≈1000
SHS	260	≈900
ABIES	300	400
SMEMAG	196	400
EOBE	158	400
Maths	200	300
EDOM	210	210
Interfaces	140	140
Sport-Motricité...	100	130
Physique - ED 107	182 ?	100



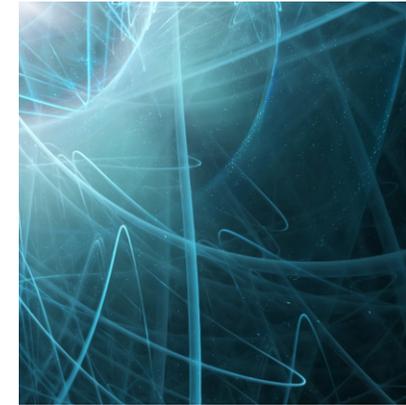
Nbre croissant de doctorants

Rôle aujourd'hui du groupe de travail "Espace Doctoral"

- contribuer à l'animation des discussions et suivre les évolutions
- clarifier encore plus les diverses tâches et responsabilités dans les entités de l'espace doctoral Paris-Saclay
- proposer une première liste de "bonnes pratiques", autant sur le fonctionnement des écoles doctorales que sur la formation doctorale
- proposer des modèles de conventions

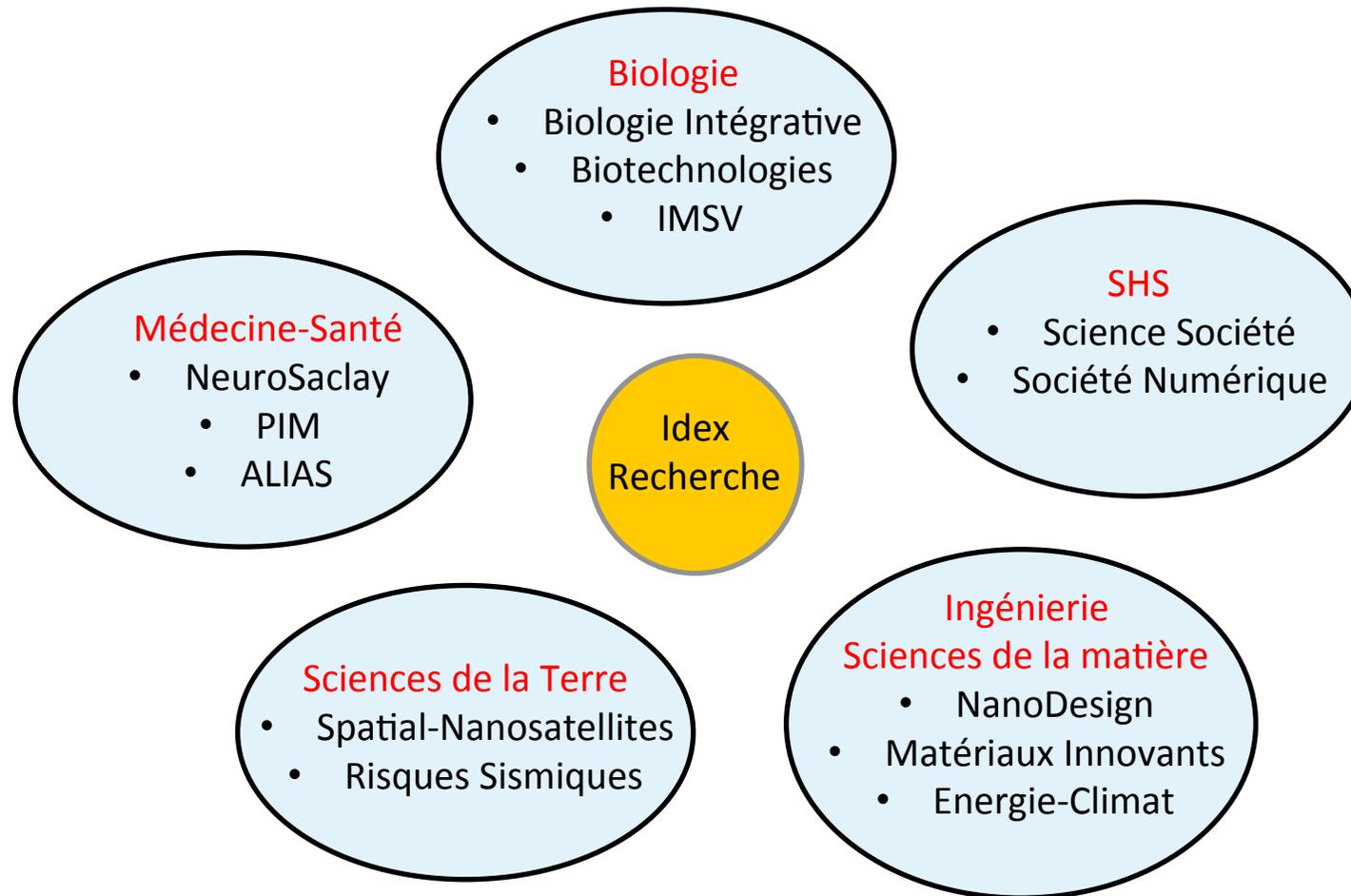


2 Appel à projet "recherche" de l'IDEX



Appels à Projets Recherche Idex

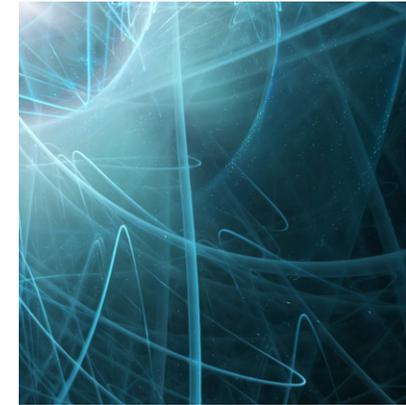
- Faire émerger des projets-phares au sein de l'UPSa
- Idex : fond d'amorçage pour favoriser l'émergence et faciliter une dynamique
- Phase probatoire : 15 M€
- AAP Recherche 2013 : 9 M€
 - ✓ De manière exceptionnelle, appel limité aux projets de recherche non financés à ce jour contenus dans le document Idex (document b)
 - ✓ Classement par des experts externes : 9 avril 2013
 - ✓ Classement final + attribution du budget : Comité Idex 17 avril
 - ✓ Validation sélection + budgets par le CA FCS : 24 avril 2013
- AAP Recherche 2014 : 6 M€
 - ✓ Appel ouvert à l'ensemble de l'UPSa
 - ✓ Sélection à l'automne 2013
- Pas d'AAP Recherche 2015, reprise en 2016 si évaluation positive de l'Idex



(la plupart des projets étant interdisciplinaires, ce classement reflète seulement un des axes principaux)



3 Campus Paris-Saclay



Les transports pour la future Université : Grand Paris Express



- ligne de bus à haut débit en site propre
- (TAL) transport automatique léger - ligne 18
- RER B

Les transports pour la future Université : Grand Paris Express

Modernisation RER B Sud	Travaux 2014 (dont Quai Denfert-Rochereau)
TCSP ou BHNS TAL : Ligne 18 Ligne 18 Ligne 18	Palaiseau - Christ Saclay 2015 Massy - Christ Saclay 2023 Massy - ORLY avant 2027 Plateau de Saclay - Versailles av 2030
TCSP Nord Sud Ullis/Coutaboeuf Saclay	TCSP le long de la N118 en cours d'étude (CAPS)

Le programme prévisionnel quartier de l'Ecole Polytechnique

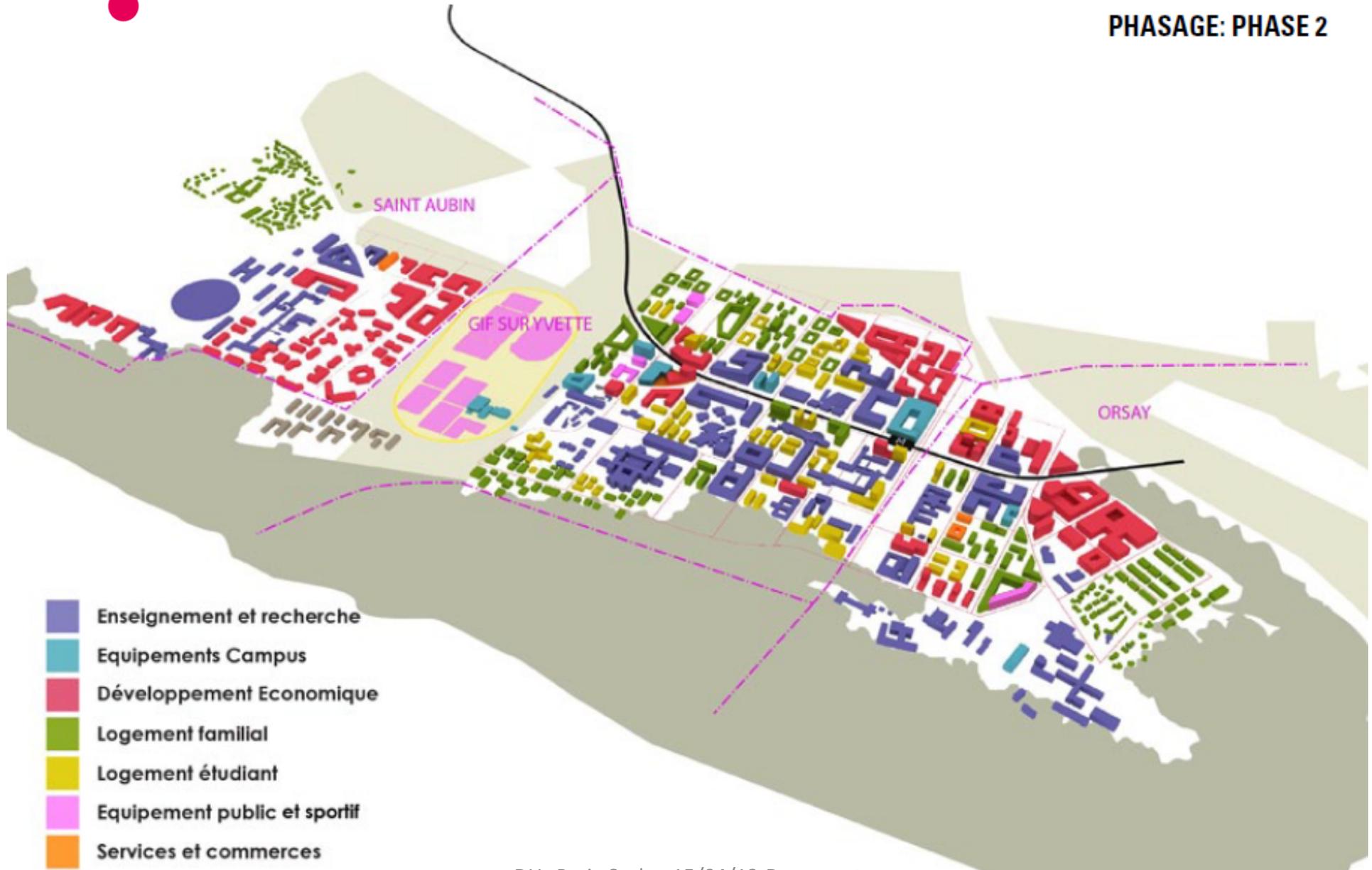
	SHON ZAC
Programmes scientifiques	200 000 m ²
Activités économiques	330 000 m ²
Logements familiaux	200 000 m ² (2500 lgts)
Logements étudiants	78 000 m ² (2 600 lgts)
Commerces, services, équipements	33 000 m ²
TOTAL m² SHON	840 000 m²

Environ 20 000 personnes supplémentaires

Le programme prévisionnel quartier du Moulon

	SHON ZAC
Programmes scientifiques	350 000 m ²
Activités économiques	200 000 m ²
Logements familiaux	160 000 (2 000 logements)
Logements étudiants	78 000 (2 600 places)
Commerces, services, équipements	38 000 m ²
TOTAL m² SHON	826 000 m²

Environ 25 000 personnes supplémentaires



- Enseignement et recherche
- Equipements Campus
- Développement Economique
- Logement familial
- Logement étudiant
- Equipement public et sportif
- Services et commerces

Merci pour votre
attention

